



Candidature au conseil d'administration

Par **patmicsim**, le **13/02/2013** à **21:44**

BonjourrrrrnJe suis adhérent d'une association dont les membres, étant répartis sur tout le territoire, ne peuvent se rendre à une AGO. Aussi , cette AGO se déroule sur internet uniquement.rnLe président a lancé la convocation dans les temps (18 jours avant l'ouverture de l'AG) et a fixé une date limite (date et heure) à 14 jours avant l'AG pour les candidatures au CA (qui se font par mail).rnDes candidats ont dépassé l'heure (entre 30 et 70') limite de dépôt des candidatures.rnLe RI précise uniquement que les candidats doivent se déclarer au moins 15 jours avant l'ouverture de l'AG.rnrnLes paramètres d'envoi des mails confirment bien qu'ils ont été expédiés en retard.rnMalgré nos remarques, le président du bureau de vote a validé les candidatures.rnPeut-on considérer que les candidatures reçues doivent être invalidées?rnSi oui, comment procéder?rnrrnCordialementrnPatmicsim